



Association de défense de l'environnement des Hameaux du Mesnil Saint Denis

Association loi 1901

Membre de l'Union des Amis du Parc Régional Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse
Adhérent d'Ile de France Environnement

2 D E 2 M

Association de défense et de préservation de l'environnement :

Protection des milieux naturels, flore et faune - Qualité de la vie.- Architecture – Urbanisme.

Date de création : 1983

12-14, rue de la Croix Mathurine 78320, Le Mesnil St Denis.

01 34 61 43 78

Auteur : Joelle Lepoultier , 01 34 61 43 78, Joellelepoultier@hotmail.com

CARTIER D'ACTEUR

MARS 2006

Impact sur l'ENVIRONNEMENT, L'eau

Les projets de prolongement de l'autoroute A12 présentés en 1983 par la DDE étaient accompagnés d'un dossier d'information, publié en juillet 1983.

Ce dossier, très sommaire, contenait un paragraphe intitulé « Aspects hydrauliques » dont les deux derniers alinéas étaient ainsi rédigés :

« Dans la zone rurale, les eaux de ruissellement seront traitées dans des bassins de décantation et déshuilées avant leur rejet dans les exutoires naturels traversés : l'étang du Manet, le ru du Rhodon, le ru du Pommeret, la rigole du Lit de rivière, la rigole de Montmort...

Des bassins de retenue seront réalisés, afin de limiter aux débits naturels les rejets effectués dans ces exutoires. »

Quant au dossier actuel, il ne propose aucune réponse sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour éviter la pollution et la désorganisation des réseaux hydrologiques et des nappes, ni leur financement.

I - Le réseau hydrologique naturel

Tous les tracés proposés franchissent la ligne de partage des eaux entre la Mauldre et l'Yvette, au lieu-dit la Tasse, sur le territoire de la commune des Essarts-le-Roi.

-1/ l'Yvette, affluent de l'Orge, et le bassin-versant Nord du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse :

- Les sources de l'Yvette, aux Essarts-le-Roi, son cours amont et ses affluents :
 - le ruisseau du Rhodon (sources au niveau de l'échangeur et franchissement de son cours amont par tous les tracés)
 - le ru du Pommeret, franchi par un viaduc dans le cas du passage par le vallon du Pommeret *il était prévu en 1983 que ces deux cours d'eau reçoivent les effluents autoroutiers*)
 - la Mérantaise et le ru des Vaux

A/ - L'amélioration de la qualité des eaux et l'entretien des cours d'eau ont toujours été une préoccupation du PNR :

- contrats de rivière en 1989 et en 1996 associant l'ensemble des communes du bassin-versant, l'Etat, le Conseil régional, l'Agence Seine-Normandie, le syndicat des rivières.
- en 2000, choix en faveur d'une gestion transversale incluant notamment la prévention des pollutions et la prévision des travaux sur les terrains riverains
- en 2003, étude expérimentale du fonctionnement hydrogéologique de la vallée du Rhodon, en partenariat avec l'Université d'Orsay et l'Agence de l'Eau pour un montant de 63 800 euros, dont le rapport sera publié en novembre 2005.
- En 2004 signature du « Contrat de Bassin de la Haute Yvette » avec la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Inventaire des espèces et aménagements écologiques pour les espèces les plus fragiles.

L'amélioration de la qualité des eaux du Rhodon a été confirmée lors d'une campagne de mesures en 2000. En règle générale, le Parc, en partenariat avec le SATESE78 suit la qualité des eaux des rivières sur l'Yvette amont et ses affluents depuis 1989.

En 2003, le PNR a engagé dans ces actions 361 200 euros.

B/ - Particularités des cours d'eau affectés par les tracés proposés

- les ripisylves du Rhodon
Les ripisylves constituent des retenues naturelles d'eau de qualité élevée le long des cours d'eau dans les forêts et les bois..
Elles assurent un rôle d'éponge en freinant le ruissellement des pluies et en retenant les eaux qu'elles restituent en période de sécheresse.
Elles forment également des corridors biologiques pour les échanges et déplacements de faune.
90% de la surface des ripisylves a disparu du territoire français en un siècle.
Le long du Rhodon, et en particulier dans la zone affectée directement par le passage éventuel de l'autoroute subsistent un certain nombre de ripisylves.

C/ - Protections spécifiques des cours d'eau et zones humides

- Classement de la **prairie à de la Gravelle, traversée par le Rhodon, en site européen Natura 2000**
- Inscription du **ru du Pommeret et de ses bordures en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, ZNIEFF**



Ripisylves le long du Rodon

- 2/ le bassin de la Mauldre

- La source de la Mauldre, affluent de la Seine, et son cours supérieur

La Mauldre prend sa source au hameau de Maison Blanche, sur la limite des communes de Coignières et Saint-Rémy l'Honoré, à quelques centaines de mètres au Nord-Est du tracé proposé pour l'Autoroute A12. Elle traverse presque immédiatement les étangs de Bicherel.

En amont de Beynes, un siphon (922 mètres de long) de l'aqueduc de l'Avre qui alimente Paris en eau potable, la traverse.

Elle est sujette à des crues rapides ; les dernières inondations datent de janvier 2000.

- La Mauldre est gérée par le Comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents, COBHAMA, qui a réalisé d'importants efforts d'amélioration de la qualité des eaux, menacée par la pollution urbaine.

Le passage de l'Autoroute A12 sur la ligne de partage des eaux entre la Mauldre et l'Yvette et sur ou à proximité immédiate des sources de ces deux cours d'eau est susceptible d'entraîner des perturbations à grande échelle de tout le réseau hydrologique en aval : pollution et modification du débit par le ruissellement des effluents, modification des directions d'écoulement, disparition du « chevelu hydrographique » (rus, zones humides...) et de leur action régulatrice, aggravation des inondations ou tarissement des sources.

Le déversement de nouveaux apports d'eau artificiels, même régulés, et l'imperméabilisation des surfaces entraînerait dans toute la vallée qui en dépend un déséquilibre « morphodynamique » de la rivière avec pour conséquence des phénomènes graves d'érosion des berges et du lit des rivières, des comblements des zones calmes dans les faibles pentes.

Il y aurait incohérence et gaspillage à réduire ainsi à néant tous les efforts financiers engagés, avec succès, sur ces deux bassins – efforts qui devraient figurer dans l'évaluation des coûts réels de l'autoroute.

II - Le réseau des Rigoles

Ce réseau comprend dans le Sud-Yvelines 9 étangs, 5 retenues d'eau, 60 km de rigoles dont 11 d'aqueducs souterrains. Cet ensemble récemment restauré par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles, SMAGER est globalement affecté par tous les tracés proposés, notamment :

- la rigole du Lit de rivière (*rejet d'effluents dans le projet de 1983*)
- la rigole de Montmort (*rejet d'effluents dans le projet de 1983*), cette rigole a bénéficié d'un classement accompagné de prescriptions agri-environnementales : limite des cultures à 5 m des berges, site proposé en priorité en cas de jachère environnementale.
- la rigole d'Auffargis la plus récemment réhabilitée (*traversée par l'autoroute*)
- *l'étang des Noës*
à proximité immédiate de tous les tracés d'autoroute et de l'échangeur
23,6 ha, 270 espèces végétales, 96 d'oiseaux
de travaux récents de restauration tendant notamment à améliorer la tranquillité de la zone refuge de la faune.
inscription en ZNIEFF 1
- *l'étang de Saint-Quentin*, classé **site européen Natura 2000**, alimenté par la rigole du Lit de rivière.

Le réseau des rigoles et étangs a bénéficié de travaux de valorisation, avec une forte fréquentation de loisir, incompatible avec tout projet d'autoroute.

III - Impacts sur les nappes

Toutes pollutions et modifications du cours ou du débit des cours d'eau auront des conséquences sur les nappes souterraines. Certaines zones sont particulièrement vulnérables : il s'agit des nappes perchées des plateaux.

1/ Captages situés sur l'emprise du tracé autoroutier

- Station de pompage de l'Artoire.
- Captage d'eau potable des Néfliers dans le Vallon du Pommeret
- Très nombreux captages, puits et retenues d'eau privés (ex : une vingtaine répertoriée sur le seul hameau de Rodon)

2/ Vallon du Pommeret

Les fondations des piliers du viaduc devraient s'enfoncer au-delà de la zone des sables de Fontainebleau à grande profondeur sous la nappe phréatique, avec tous les risques de grave pollution de cette dernière.

La DDE qui soutient ce tracé comme étant le plus économique a-t-elle intégré dans ses calculs le coût de la protection de la nappe phréatique en cas de viaduc dans le vallon du Pommeret, ainsi que le coût extrêmement élevé de la technique de cuvelage étanche, indispensable dans tous les cas de voies en surplomb ou recoupant la nappe?

Sur l'ensemble des tracés, a-t-elle pris en compte le relèvement par pompage continu des eaux drainées, la collecte dissociée des eaux pluviales, l'armement de chaussée au droit des passages de galeries de nappes ?

L'expérience de chantiers déjà réalisés démontre que même des études d'impact sérieuses ne peuvent prévoir des surcoûts allant jusqu'à multiplier les budgets par deux ni même prévenir les conséquences, parfois irréparables, des grands travaux d'infrastructures sur l'équilibre géologique et hydrologique d'une région.

(Par exemple : traversée de la vallée de la Bièvre par l'A86 à Fresnes : ancrage de parois de construction perpendiculairement au sens d'écoulement des nappes superficielles - voie expresse C6 section Longjumeau-Monthéry : déblai recoupant 35m de galerie captante de la source de Lormois, avec risque de tarissement)

D'autre part, une approche réaliste des coûts impose l'intégration dans les budgets préparatoires des efforts de mise en valeur et protection déjà réalisés sur ces sites et qui seraient gaspillés en cas de réalisation du prolongement de l'Autoroute A12.

Enfin, une hydrologie « naturelle » en tête de bassin versant crée un paysage attractif, très fréquenté : ces espaces sont utilisés par les habitants des sites très urbanisés comme des lieux de loisir. Faut-il encore en repousser les limites ?

